

**OPTIMISEZ LE POTENTIEL  
DE PERFORMANCE DE VOTRE  
CONTRAT D'ASSURANCE VIE,  
DE CAPITALISATION OU DE  
VOTRE PLAN D'ÉPARGNE  
RETRAITE**

## **HELIANTE FLASH SEPTEMBRE 2025**

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite, d'une durée d'investissement de 8 ans maximum, à compter du 10 septembre 2025.

**Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant ») et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.**

Offre à durée limitée.

Commercialisation du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 août 2025 pouvant être clôturée sans préavis.

**L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

**Code ISIN : FR001400YJW4**

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**Communication à caractère promotionnel**

**2 % BRUT<sup>(1)(2)</sup>  
PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ  
SOIT 8 % BRUT  
PAR ANNÉE ÉCOULÉE<sup>(8)</sup>**



(1), (2), (8) Merci de vous référer aux renvois présents au verso de ce document.



# Heliante Flash Septembre 2025

Heliante Flash Septembre 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum.

Il permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 2,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> pour chaque trimestre écoulé, soit 8,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée, de l'année 1 à 8, ainsi que d'un remboursement anticipé du capital initial<sup>(1)(2)</sup> si l'indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR (ci-après « l'Indice ») est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation trimestrielle<sup>(3)</sup>.

À défaut, à l'échéance finale des 8 ans<sup>(4)</sup> :

- Un gain de 2,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,00 % par année écoulée, si l'Indice n'est pas en baisse<sup>(5)</sup> par rapport à son niveau initial.
- Le capital initial est remboursé à hauteur de 100 % brut<sup>(1)(2)</sup> si la baisse<sup>(5)</sup> de l'Indice n'excède pas 25 % par rapport à son niveau initial.
- Si la baisse<sup>(5)</sup> de l'Indice excède 25 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit une perte correspondant à la baisse de l'Indice excédant 25 % (exemple : 5 % si l'Indice baisse de 30 % ; 10 % si l'indice baisse de 35 %...).

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie<sup>(7)</sup>, ainsi qu'un risque de perte partielle à l'échéance finale des 8 ans<sup>(4)</sup> en cas de baisse<sup>(5)</sup> de l'Indice de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports ou de capitalisation, Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation, et du plan d'épargne retraite Gan Nouvelle Vie.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

## ➕ AVANTAGES

- Un gain de 2,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,00% par année écoulée, depuis la date d'observation initiale (le 10 septembre 2025) :

- si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle<sup>(3)</sup> du trimestre 4 à 32 ;

- si les conditions de versement du gain de 2,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée, sont déclenchées, le gain du trimestre en cours ainsi que ceux des trimestres précédents seront versés (effet mémoire).

- Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut<sup>(1)(2)</sup> si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle<sup>(3)</sup> du trimestre 4 à 31.

- En l'absence de remboursement anticipé automatique, un remboursement du capital brut<sup>(1)(2)</sup> à l'échéance finale<sup>(4)</sup> dès lors qu'à la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, l'Indice n'est pas en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

## ➖ INCONVÉNIENTS

- Les gains sont plafonnés à 2,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé, soit 8,00 % par année écoulée, même si la performance de l'Indice est supérieure.

- Le rendement de Heliante Flash Septembre 2025 à l'échéance finale<sup>(4)</sup> est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour du seuil de 100 % de son niveau initiale.

- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 4 à 32 trimestres, soit de 1 à 8 ans.

- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.

- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en soustrayant un montant forfaitaire de 5% par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.

- Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :

- en cas de sortie anticipée<sup>(6)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale<sup>(4)</sup>

- ou, en cas de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.

- Il existe un risque de perte partielle en capital :

- à l'échéance finale<sup>(4)</sup>, si à la date d'observation finale<sup>(3)</sup>, l'Indice est en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

**Risque de marché :** Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 10 septembre 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai 2025 et le 31 août 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,9% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) Dates d'observation trimestrielle de l'Indice : Le 3<sup>e</sup> jour du mois de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 3<sup>e</sup> jour du mois n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 3 septembre 2026 (inclus) et jusqu'au 3 juin 2033 (inclus). (4) La date d'échéance finale est le 3 octobre 2033. (5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 10 septembre 2025, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance. (7) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. (8) Le versement du gain est fonction de l'évolution de l'indice iEdge Transatlantic 30 EW Decrement 5% NTR observé aux dates d'observation trimestrielle.

**L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 3 octobre 2033 la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

**Gan Patrimoine** - Filiale de Groupama Assurances Mutuelles - Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros - RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z - Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Euralille - N° d'immatriculation 09 051 780 - orias.fr - Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales - Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) - contact@ganpatrimoine.fr - ganpatrimoine.fr

**Groupama Gan Vie** - Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

**Caisse Fraternelle Vie** - Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé) - RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z - Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances.

Crédit photo : Stock.adobe.com®

Édition : Septembre 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique.



UNE MARQUE Groupama